

Jardinier-paysagiste

RNCP38386 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1202, A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

200 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 200 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFGEEAP	41182875900026	Former et organiser l'évaluation
ASCOR COMMUNICATION	49418824600032	Former et organiser l'évaluation
ASS AGRO-TECH	77622902300010	Former et organiser l'évaluation
ASS DE LA MAISON FAMILIALE	30293143100019	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP FORM PERF AGRICUL	38466091600014	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE DE GESTION DE L EAP	33348856700038	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE FORMATION PROFES AGRICOLE	32775402400013	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIENT	78835262300011	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE DE CAMBRAI	78354364800027	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DEBRIACE	78596647400013	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 200 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38386-jardinier-paysagiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) est un diplôme de niveau 3. Il s'agit du premier niveau de qualification professionnelle préparant à des emplois d'employés qualifiés. Cette qualification sera utilisée selon les territoires soit pour l'emploi salarié, soit pour une activité d'indépendant.

Le secteur du paysage se compose principalement des entreprises de travaux paysagers du secteur privé et des services en charge des jardins et espaces verts des collectivités territoriales. Ce secteur, socialement rattaché à l'agriculture, est relié aux secteurs de l'urbanisme et du bâtiment.

Le domaine du paysage offre des emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire. La sensibilité croissante des Français quant à la protection et l'embellissement de leur cadre de vie contribue au dynamisme et à l'image attractive de ce secteur professionnel.

Le secteur du paysage et son métier de base, ouvrier du paysage ou jardinier, ont fortement évolué ces vingt dernières années. Ainsi, les acteurs du paysage doivent composer avec un contexte marqué en particulier par le renforcement de la réglementation dans le domaine de la protection de l'environnement et de la prévention des risques naturels et professionnels.

L'emploi salarié du secteur se répartit de manière sensiblement équivalente entre ses deux composantes principales : les entreprises de travaux paysagers et les services jardins espaces verts (JEV) des collectivités territoriales. Ces structures réalisent traditionnellement deux catégories d'activités principales : les travaux d'aménagement et les travaux d'entretien des espaces verts ou des jardins.

D'autres acteurs interviennent aussi dans le secteur du paysage de façon plus marginale. Il s'agit des entreprises des territoires ruraux, des entreprises de travaux forestiers, des entreprises agricoles, des entreprises horticoles et des entreprises du BTP.

En amont, les bureaux d'études dirigés par des architectes paysagistes interviennent dans le secteur du paysage, pour concevoir les travaux et aménagement mais les emplois proposés ne relèvent pas de leur champ d'activité.

ACTIVITÉS VISÉES

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

1- Organisation du travail :

1.1- Participe à la préparation des chantiers

1.2- Organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas

1.3- Assure le repliement de chantier

2- Réalisation de travaux d'aménagement

2.1- Réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution

2.2- Réalise des travaux de plantation de végétaux

2.3- Réalise des travaux de semis et d'engazonnement

3- Réalisation de travaux d'entretien

3.1- Entretient les espaces paysagers et naturels

3.2- Assure l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures

3.3- Peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels

4- Entretien du matériel et d'équipements

4.1- Règle le matériel et ajuste les réglages en cours de travail

4.2 - Assure l'entretien courant des matériels

4.3- Assure les petites réparations sur le matériel

4.4- Assure l'entretien des protections individuelles et collectives

4.5- Assure le nettoyage et le rangement des outils et matériels

5- Communication en situation professionnelle

5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet

5.2- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées

5.3- Alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie

5.4- Alerte les secours en cas d'accident

- 5.5- Fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa
- 5.6- Informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise
- 5.7- Participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure
- 5.8- Peut collecter des informations et/ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages
- 5.9- Peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers
- 5.10- Peut participer à des réunions de chantier
- 5.11- Peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes (stagiaires, apprentis et nouveaux salariés)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Compétences professionnelles

CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

CP4.1 Entretenir la végétation

CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Blocs de compétences

RNCP38386BC01 — Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC02 — Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC03 — Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC04 — Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entretien la végétation
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC05 — Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC06 — Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38386BC07 — Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent d'entretien des parcs et jardins
Jardinier paysagiste/des espaces verts
Aide-jardinier
Manœuvre des espaces verts
Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €

Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la préparation prévue aux articles D. 811-147 à D. 811-147-3

ou

avoir 18 ans

et justifié avoir occupé un emploi d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel en rapport avec la spécialité du diplôme pendant l'équivalent d'au moins deux années à temps plein à la date du début des épreuves.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, organisateur de l'examen. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A de l'enseignement agricole public.

Il est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 223 €
Selon la branche	4 500 € – 5 549 €
Prise en charge	Branches concernées
5 223 €	Valeur par défaut · 191 branches
5 338 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE Travail Temporaire, CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
5 549 €	CPNE de l'agriculture, CPNEF des organismes de tourisme, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP de la métallurgie, CPNEFP hôtellerie de plein air
5 532 €	CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP dans la coopération agricole
5 410 €	CPNEFP Sports Loisirs, CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire
5 383 €	CPNE de l'immobilier
5 354 €	CPNEF du golf

5 309 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
5 061 €	CPNEFP de la branche des entreprises du bureau et du numérique (commerces et services)
4 500 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP24928

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38386/>

Où se former

Formations référencées	69
Organismes	32
Régions couvertes	12
Prix indicatif	150 € – 13 260 €
Durée	7 – 1627 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	268
Organismes gestionnaires (CFA)	153
Organismes formateurs	221
Régions couvertes	17
Départements couverts	98
Organismes certifiés Qualiopi	220
Formations à distance	2
Sessions	de 09/2024 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	644
----------------------	-----

Parcours menés à terme	596
Taux d'achèvement	93 %
Période	01/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	790
Montant total engagé	986 715 €
Coût moyen par dossier	1 249 €
Durée moyenne	82 h
Période	01/2024 – 08/2026
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	2 %
France Travail	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.